Fréquentation

179 157 000 nuitées

48 046 000 séjours

3,7 nuits en moyenne

Fréquentation par département

57 % des séjours à Paris

9 % Seine-et-Marne

9 % Hauts-de-Seine

6 % Yvelines

6 % Val d'Oise

5 % Val-de-Marne

4 % Seine-Saint-Denis

3 % Essonne

Top 5 des clientèles françaises

10 % Hauts-de-France

9 % Pays de la Loire

10 % Nouvelle-Aquitaine

14 % Auvergne-Rhône-Alpes

9 % Provence-Alpes-Côte d'Azur

Top 5 des clientèles internationales

10 % États-Unis

10 % Royaume-Uni

8 % Espagne

7 % Allemagne

7 % Italie

Profil

50 % de femmes

41 ans d'âge moyen

32 % issus de PCS+

80 % de repeaters

35 % seuls

89 % en individuel non organisé

Motif du séjour

66 % de séjours personnels

34 % de séjours professionnels ou mixtes

Moyens de réservation de l'hébergement

51 % Sites Internet

17 % Hébergeurs en direct

16 % Entreprises

Hébergement

34 % Non marchand

13 % Reste marchand

52 % Hôtellerie

Top 3 des activités pratiquées

72 % Visites de musées et monuments

69 % Promenades en ville

42 % Shopping

Top 5 des sites visités

41% Tour Eiffel

32% Notre-Dame de Paris

31% Arc de triomphe

30% Musée du Louvre

28% Sacré-Coeur de Montmartre

Satisfaction et intention de revenir

94 % de taux de satisfaction

69 % d'intention de retour d'ici 1 à 2 ans

Déplacements professionnels

50 % de nuitées d'affaires dans l'hôtellerie

Déplacements professionnels

Top 3 des départements franciliens - nuitées hôtelières d'affaires.

17,1 M Paris

3,2 M Hauts-de-Seine

3,0 M Seine-et-Marne

Retombées économiques

114 € de dépense moyenne par jour et par personne

427 € de budget moyen du séjour par personne

20,5 milliards d'euros de recette touristique

100 000 entreprises dans les activités liées au tourisme

511 000 emplois salariés dans les activités liées au tourisme

Dispositifs permanents d'enquêtes dans les aéroports, les trains, sur les aires d'autoroutes et dans les gares routières – CRT Paris Île-de-France, ADP, SAGEB, EUROSTAR, SVD, APRR, COFIROUTE, SANEF, SAPN, EUROLINES, OUIBUS (BVA) – résultats 2017.